



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
REIMS

SNC - DÉCLARER UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE

La société ne doit pas avoir d'établissement secondaire. Le cas échéant, il y a lieu de procéder à une fermeture d'établissement secondaire.

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site <https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise>

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

Coût

Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Greffe : émoluments fixés par Emoluments fixés par les articles A.743-8 et suivants du code de commerce du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)